



Résultats de la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé

1. La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a été ouverte par la triste annonce du décès inopiné du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Dr Lee Jonk-wook, le 22 mai 2006 au matin. L'Assemblée a observé deux minutes de silence.

2. L'Assemblée de la Santé avait un ordre du jour extrêmement chargé, auquel étaient notamment inscrits les points suivants : pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action ; éradication de la poliomyélite, VIH/SIDA, drépanocytose ; éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique ; projet de stratégie mondiale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles ; prévention de la cécité évitable ; la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant ; droits de propriété intellectuelle ; commerce international et santé ; migrations internationales des personnels de santé ; rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé ; préparation aux situation d'urgence et organisation des secours ; promotion de la santé ; situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé ; onzième programme général de travail ; collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales ; résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ; et sécurité des patients.

3. Il a été donné lecture de passages de l'allocution préparée par le Directeur général avant son décès et l'Assemblée de la Santé a pu entendre Johnson Mwakazi, un jeune animateur et poète qui avait particulièrement retenu l'attention du Dr Lee au cours de sa visite au Kenya en mars 2006. M. Mwakazi s'est exprimé avec passion sur la stigmatisation dont étaient victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA. L'intervenant invité, son Altesse royale le Prince de Galles, a mis l'accent dans sa déclaration sur l'approche intégrée de la santé.

COMMISSION A

4. La Commission était saisie d'un ordre du jour très chargé comprenant de questions délicates de santé publique et plusieurs points de l'ordre du jour qui lui étaient attribués à la Commission B (voir ci-dessous le paragraphe 19).

5. La Commission A a d'abord examiné le point Pandémie de grippe : renforcer la préparation et l'action et elle a approuvé une résolution en vertu de laquelle les Etats Membres commenceraient à mettre en oeuvre, à titre volontaire, les dispositions du Règlement sanitaire international 2005 directement liées au risque que constituent la grippe aviaire et la grippe pandémique.

6. Les résolutions examinées par la Commission A ont toutes été approuvées par consensus. Outre celle consacrée à la préparation face à la grippe pandémique, la Commission a approuvé des résolutions sur l'éradication de la poliomyélite, la nutrition et le VIH/SIDA, la mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination dans la riposte au SIDA, la stratégie mondiale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles, la drépanocytose, la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant, la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables, le commerce international et la santé, l'accélération rapide de la production de personnels de santé et le renforcement des personnels infirmiers et obstétricaux.

7. Tout au long de ses travaux, la Commission a été assistée par des groupes de rédaction liés aux points de l'ordre du jour consacrés à l'éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique, ainsi qu'aux droits de propriété intellectuelle.

8. Après une large discussion, la Commission a approuvé une résolution par laquelle les Etats Membres se sont félicités du rapport de la Commission sur les Droits de Propriété intellectuelle, l'Innovation et la Santé publique et ont décidé de mettre sur pied un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie et un plan d'action mondiaux, afin de fournir un cadre à moyen terme fondé sur les recommandations de la Commission.

9. Après un examen prolongé de la question de la destruction des stocks de virus variolique, il a été décidé de renvoyer le projet de résolution proposé à l'examen du Conseil exécutif, à sa cent dix-neuvième session.

10. La Commission a pris acte du rapport du Secrétariat sur le VIH/SIDA : contribution de l'OMS à l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins, en particulier l'objectif visant à se rapprocher au maximum de l'accès universel d'ici 2010.

COMMISSION B

11. La Commission B a été saisie de quatre points subsidiaires relatifs aux Questions techniques et sanitaires qui lui ont été transférés de la Commission A (voir ci-dessous, le paragraphe 19), en plus des points qui lui étaient été attribués – à savoir notamment Onzième programme général de travail, 2006-2015, Rapport du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes, Amendements au Règlement du Personnel et du Statut du Personnel, Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales, Amendements aux Statuts de la Commission du Codex Alimentarius, Résultats de la première session de la Conférences des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé – article 14 : envoi des documents.

12. La Commission a commencé ses travaux par l'examen de la situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé. Une résolution a été approuvée par la Commission, puis adoptée en plénière par la suite.

13. Le onzième programme général de travail, 2006-2015 a été approuvé. Il a été convenu que le programme général de travail serait utilisé comme base de la planification, de la surveillance et de l'évaluation stratégiques de l'activité de l'OMS et qu'il serait régulièrement réexaminé et mis à jour pour refléter l'évolution de la situation concernant la santé dans le monde.

14. Dans le cadre du point Questions relatives au budget programme et questions financières, la Commission a examiné l'état du recouvrement des contributions, et notamment celles des Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution. Une résolution a été approuvée concernant ce point et cinq autres résolutions ont été approuvées sur des arrangements spéciaux pour le règlement d'arriérés. Le rapport financier et les états financiers vérifiés pour l'exercice 1er janvier 2004-31 décembre 2005, ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée mondiale de la Santé ont également été approuvés. En outre, la Commission a examiné un rapport sur le budget programme 2004-2005 concernant l'appréciation de l'exécution.

15. A la suite de la proposition d'un Etat Membre, il a été décidé de modifier l'article 14 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, afin de disposer que le texte de tous les rapports et autres documents soumis à l'Assemblée de la Santé devraient être accessibles sur Internet et envoyé à tous les Membres pas moins de six semaines avant le début d'une session ordinaire de l'Assemblée de la Santé.

16. Les discussions dans le cadre du point de l'ordre du jour Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales ont abouti à l'approbation d'une résolution approuvant l'approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques, telle qu'elle figure dans la Déclaration de Dubai sur la gestion internationale des substances chimiques, la stratégie politique globale et le plan d'action mondial.

17. Les amendements aux Statuts de la Commission du Codex Alimentarius ont été approuvés.

18. Ayant examiné le rapport sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre OMS pour la lutte antitabac, la Commission a approuvé une résolution priant le Directeur général d'établir le Secrétariat permanent de la Convention dans le cadre de l'OMS, à Genève.

19. La Commission B a examiné plusieurs sous-points du point Questions techniques et sanitaires transférés de la Commission A ; elle a approuvé une résolution sur la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours et pris note de rapports de situation sur la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, les interventions sanitaires en cas de crise et de catastrophe et la lutte contre la trypanosomiase humaine africaine. La Commission a décidé de recommander à l'Assemblée de la Santé de renvoyer à une date ultérieure l'examen de deux projets de résolutions – l'une sur la promotion de la santé à l'heure de la mondialisation et l'autre sur le rôle et les responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé – et de les soumettre à l'examen du Conseil exécutif à sa cent dix-neuvième session.

= = =